“Une main tient la pipe à crack, l’autre tape “viol collectif” sur le téléphone” : Saad Tchier condamné à 6 ans de prison pour la séquestration d’une coiffeuse qui rentrait du travail à Nevers (58)

30/03/2024 à 12h48



Un lundi soir plus sombre et plus froid que les autres, le 22 janvier, elle sort de son travail. Son mari et ses deux enfants l’attendent à la maison. Elle s’installe au volant. La portière du passager avant s’ouvre et l’horreur s’engouffre.

“Ferme ta gueule ou j’te bute, tu vas m’emmener où j’te dis”, intime un homme au visage enfoui dans la capuche fourrée d’une parka noire. La coiffeuse de 39 ans voit le couteau, elle braque son regard sur la route. Les mêmes messages nerveux vont parcourir son être pendant les trente minutes suivantes. Toutes ces micro-impulsions électriques vont lui hurler : “Il faut que tu restes en vie, fais ce qu’il te dit”.

Sur ses indications, elle conduit jusqu’à une impasse déserte. “Arrête la voiture, on attend quelqu’un. Et donne-moi ton téléphone.” Elle le porte en bandoulière, c’est peut-être ce

qui la sauvera : elle doit détacher sa ceinture pour lui tendre l'appareil. D'une main, il tente d'allumer une pipe à crack. De l'autre, il tape des mots clefs sur la barre de recherche : "viol porno", "viol porno frapper", "viol collectif femme". Elle fuit, trébuche et tombe, "comme dans un film" "Je me suis dit que, s'il me violait, il ne me laisserait jamais en vie", dépose la victime, vendredi 29 mars, devant le tribunal correctionnel de Nevers, serrant ses poings et contenant ses pleurs.

"Alors, je suis sortie… sauf que je tombe à plat ventre à cinq mètres de la voiture. C'était comme dans un film, j'ai cru que j'étais foutue." La ceinture non bouclée lui a donné un temps d'avance, mais elle entend déjà l'autre portière qui s'ouvre. Elle se relève et court. Elle escalade le grillage de la première maison allumée, se cache derrière, entend des pas lourds… Un jogger qui passe. Puis le bruit de la voiture qui s'éloigne. Fin. Fin ? Non. Le retentissement est majeur. À ne plus dormir, à ne plus manger, à ne plus supporter la moindre conversation au salon… "Ses deux enfants veulent aujourd'hui rentrer au GIGN", confie son avocate, maître Émilie Clème. "Pour protéger Maman." La victime réprime un sanglot.

(…) Le JDC